Fonds de placement, opinions d'analystes, OPA du mois... Plus d'infos sur WWW.letemps.ch

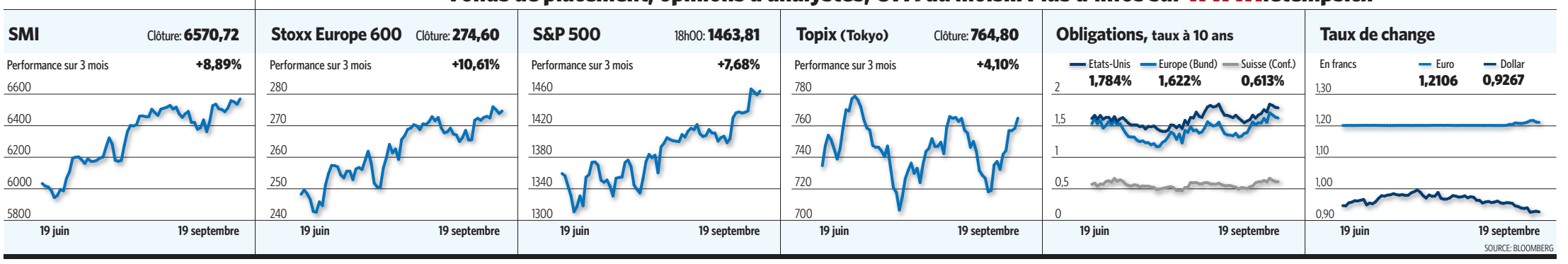

Le taux de couverture des caisses de pension jugé trompeur

> Prévoyance PPCmetrics propose un nouvel outil pour mesurer la solidité du 2e pilier

> Le cabinet privilégie un instrument plus économique

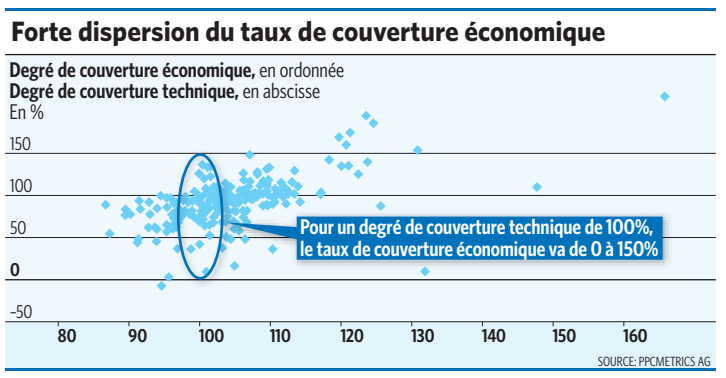

Emmanuel Garessus ZURICH

Les caisses de pension profitent de la hausse des marchés financiers. Le degré de couverture s'améliore et atteint 107% fin août pour les caisses de droit privé, selon Othmar Simeon, expert auprès de Swisscanto, lors de la conférence d'automne de Swisscanto, mercredi à Zurich. Ce taux était de 104,8% fin juin et 102,8% fin 2011. L'amélioration est également visible auprès des caisses publiques avec capitalisation partielle, où le taux atteint 74,4% en août, contre 71,5% fin 2011. Mais après des années au cours desquelles les caisses ont vécu sur leurs réserves, cette éclaircie ne règle pas tous les problèmes. «Nous ne pouvons pas attendre encore longtemps les décisions politiques. Il faut tourner les bons boulons pendant qu'ils ont encore un effet», a déclaré Hanspeter Konrad, directeur de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP). Il s'agit notamment d'abaisser le taux de conversion et de prendre diverses mesures d'accompagnement.

Certains chiffres paraissent magiques. Ainsi, un degré de couverture de 100% suffit à éloigner les doutes, craintes ou questions. Rien n'est plus trompeur. Par définition, si ce taux est de 100%, il signifie que la caisse de pension dispose d'une fortune suffisante pour s'acquitter de tous ses engagements à la fois. Mais ce taux n'est que modérément révélateur. Il dépend fortement de la part des retraités aux actifs et de l'hypothèse de taux technique. Un taux technique plus élevé de 0,5 point accroît automatiquement le degré de couverture de 5 points. Peut-on mieux informer sur la situation des caisses? Alfred Bühler, associé de PPCmetrics, a ainsi présenté hier un nouvel outil, le taux de couverture ajusté du risque. Il s'agit d'une mesure transparente de risque supporté par l'assuré actif ainsi que par l'employeur. Car les retraités n'assument aucun risque. Le graphique ci-dessus montre que pour le degré de couverture technique de 100% – le chiffre officiel –, des caisses présentent un taux de couverture économique de 0% (très mauvais), et d'autres à 150%. De même une caisse est à plus de 130% de taux technique, mais presque à 0% de taux économique. Ce nouvel outil souligne donc le rôle de la structure de la caisse et les risques, notamment en cas de liquidation partielle.

> Il s'agit d'une mesure transparente de risque supporté par l'assuré actif ainsi que par l'employeur

Il faut savoir que plus la part du capital de prévoyance des retraités est élevée et plus les risques se concentrent sur les actifs. Deuxièmement, les taux techniques et la prise en compte de l'allongement de l'espérance de vie diffèrent d'une institution à l'autre.

Pour le taux économique, PPCmetrics calcule d'abord un capital de prévoyance des actifs, en enlevant de la fortune de la caisse le capital des rentiers. Ensuite, on divise ce capital avec les prestations de libre passage.

Ce calcul appliqué à l'univers des caisses de pension de l'étude Swisscanto montre que 32% des caisses privées ont un taux de couverture économique supérieur à 100% (caisses publiques 6%).

L'idée de ses initiants ne consiste pas à introduire cet instrument dans une loi ou un règlement, mais de rendre le système plus transparent, par exemple pour le conseil de fondation.

La prévoyance suisse conserve son crédit

> Axa publie un sondage sur la satisfaction des assurés

Selon une étude d'Axa Investment Managers sur les connaissances de la population suisse relatives aux caisses de pension, les assurés du 2e pilier évaluent positivement le système de prévoyance professionnelle existant. S'ils avaient le choix, seul un tiers des assurés actifs opteraient pour une autre forme de prévoyance vieillesse que les versements obligatoires à la caisse de pension. Parmi les bénéficiaires de rentes aussi, tout juste un cinquième feraient un autre choix.

Libre choix discuté

C'est le résultat d'un sondage auprès d'environ 700 personnes (actifs et rentiers) et publié mercredi par le groupe. Pour pratiquement la moitié (49%) des sondés, il est assez voire très important de pouvoir choisir soi-même la caisse de prévoyance. La confiance des assurés dans leur propre institution de prévoyance reste, elle, élevée. Comme l'an passé, environ 60% des assurés déclarent faire confiance à leur caisse de pension. **LT**

Les banques cantonales s'opposent à la Finma

> Fonds propres L'UBCS estime que ses membres sont soumis à des exigences trop strictes

Le feu vert donné mardi par le Conseil national à la mise en œuvre de la législation sur le «too big to fail» a été bien accueilli par l'Union des banques cantonales suisses (UBCS). Non pas en raison du vote sur les ordonnances lui-même, qui concerne d'abord Credit Suisse et UBS, mais surtout à cause du large soutien apporté par les parlementaires à une motion déposée par la Commission de l'économie et des redevances. Cette motion demande que les exigences en matière de fonds propres applicables aux instituts d'importance non systémique, comme les banques cantonales, soient intégrées dans l'ordonnance sur les fonds propres de début juin, et ne soient plus définies séparément par la Finma.

«Le résultat de ce vote nous réjouit», souligne Thomas Hodel, vice-directeur de l'UBCS. Depuis plusieurs semaines, l'organisation, qui défend les intérêts de 24 banques cantonales en Suisse, mène campagne contre les normes qui ont été imposées à ses membres suite au tour de vis réglementaire appliqué aux banques.

Retirer le dossier

Ses critiques portent essentiellement sur deux aspects: l'un concerne le niveau de fonds propres, l'autre sur le fait que les banques cantonales soient encadrées directement par l'autorité de surveillance des marchés financiers, la Finma. Selon l'UBCS, toutes les dispositions relatives aux fonds propres devraient être régies par le Conseil fédéral, par voie d'ordonnance. Dans une prise de position publiée sur son site, l'UBCS a exigé que la compétence réglementaire soit retirée à la Finma.

«Nous acceptons que la Finma se charge de l'exécution technique en matière de surveillance. En revanche, il n'est pas normal qu'une autorité de surveillance puisse déterminer elle-même des aspects aussi fondamentaux que le niveau de fonds propres imposés à des établissements. La sécurité du droit serait mieux assurée avec une ordonnance qu'avec une circulaire», souligne Thomas Hodel.

La Finma plaide, elle, en faveur du statut quo. «Pour une approche de surveillance basée sur les risques, il est nécessaire que ce soit l'autorité de surveillance qui puisse déterminer le niveau de fonds propres additionnels en fonction des risques encourus par l'établissement. La Finma a besoin d'une telle marge de manœuvre», déclare Tobias Lux, porte-parole. Il précise que cette manière de procéder est aussi prévue dans les normes internationales du Comité de Bâle.

Concernant les fonds propres, les banques sont réparties entre cinq catégories. Dans la première, qui inclut Credit Suisse et UBS, une quote-part de fonds propres de 14% à 19% d'ici 2019 est exigée. Les fonds propres proprement dits doivent atteindre au moins 13%, plus une «composante progressive» de 1 à 6%. Dans la deuxième catégorie, qui inclut les plus grandes banques non «too big to fail», comme la Banque cantonale de Zurich (BCZ), la quote-part doit être de 13,6 à 14,4%. Enfin, elle doit atteindre 12% pour la catégorie 3 qui inclut plusieurs autres banques cantonales. La liste des établissements n'est pas publiée par la Finma.

«Les risques inférieurs des banques cantonales, par rapport aux instituts trop grands pour faire faillite, ne se traduisent pas par des couvertures en fonds propres plus bas», regrette l'UBCS, qui déplore aussi les délais très courts imposés à ses membres.

Les principales banques cantonales semblent néanmoins bien préparées. Fin juin, la BCZ disposait d'une quote-part de fonds propres de 14,2%, supérieure au minimum de 13,6% requis. La Banque Cantonale Vaudoise affichait, elle, un ratio de fonds propres Tier 1 de 16,8%, plus que le niveau de 12% qui sera vraisemblablement exigé de la banque. **Yves Hulmann** ZURICH

La bourse suisse

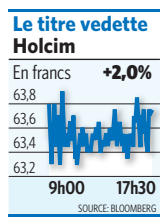

Soutenue par les poids lourds

La bourse suisse a entamé la séance de mercredi en légère hausse de 0,2% à 6551 points. Les impulsions en provenance des Etats-Unis ont été légèrement positives, avec un marché qui a fini pratiquement à l'équilibre à Wall Street. La Banque du Japon a décidé d'augmenter de 10 000 milliards de yens à 80 000 milliards de yens son programme de rachat de bons du Trésor et d'obligations d'Etat. Cela a surpris les observateurs et la bourse de Tokyo a bien réagi. Le SMI a clôturé en hausse de 0,5% à 6570 points et le SPI de 0,4% à 6085 points. Les poids lourds défensifs ont à nouveau soutenu le marché. **Novartis** (+ 0,6% à 56,05 francs), **Roche** (+1% à 177,90 francs) et **Nestlé** (+ 0,7% à 59,40 francs) ont fait mieux que la moyenne, ce qui est souvent le cas en période de consolidation. Parmi les cycliques, **Holcim** a engrangé 2% à 63,75 francs. JP Morgan a relevé sa recommandation à «surpondérer» et son objectif de cours à 70 francs. La banque estime que la hausse des marchés émergents constitue le point de départ d'une évolution à long terme. **Transocean** (+ 0,6% à 42,19 francs) a fait état de nouvelles commandes, mais aussi d'un allongement de la durée de mise hors service des installations. Jefferies a confirmé sa recommandation d'achat sur la valeur, mais a baissé l'objectif de cours de 60 à 57 francs. **Syngenta** (+ 0,35% à 343,60 francs) a procédé à une acquisition de complément en reprenant son partenaire technologique américain Pasteuria Bioscience. La Banque cantonale de Zurich estime que la valorisation du titre est correcte actuellement et elle a réduit sa recommandation à «pondérer». Aux financières, **Credit Suisse** a perdu 0,3% à 21,43 francs. Le siège français d'**UBS** à Paris a été perquisitionné mercredi dans le cadre de l'enquête conduite par un juge d'instruction sur des soupçons de «blanchiment de fraude fiscale». L'action a affiché un très léger repli de 0,08% à 12 francs. Les assureurs **Zurich Insurance** (–0,5% à 239,50 francs), **Bâloise** (–0,4% à 74,75 francs) et **Swiss Re** (–0,6% à 62,10 francs) ont perdu un peu plus de terrain, alors que **Swiss Life** restait stable à 115,80 francs.

BCGE, Salle des marchés

New York

Encouragée par l'immobilier

La bourse de New York progressait mercredi, encouragée par le bond des ventes de logements anciens aux Etats-Unis et par de nouvelles mesures de relance de l'économie au Japon: le Dow Jones avançait de 0,33% et le Nasdaq de 0,07%.
L'indice élargi Standard & Poor's 500 gagnait 0,29% (+4,19 points) à 1463,51 points. **AFP**

Europe

Sans tendance

La journée commençait bien suite à l'annonce par la banque centrale du Japon d'un nouvel assouplissement de sa politique monétaire; les marchés entamaient donc la séance en légère hausse. Mais en cours de matinée les bourses réduisaient leurs gains, les investisseurs attendant toujours de la part de Madrid une demande d'aide internationale. La suite de la journée fut un long fleuve tranquille jusqu'à l'ouverture de New York où enfin l'on revoyait les indices prendre quelques couleurs. La performance du jour était à mettre sur le compte d'**Inditex** (+3,67%), le propriétaire de Zara annonçant un bénéfice semestriel en hausse de 32%. L'**Eurostoxx 50** terminait en hausse de 0,56% à 2567,67.

Bordier & Cie, Banquiers privés

Panorama

Banque

Succès pour Sberbank
La Russie a levé près de 4,9 milliards de francs en vendant 7,58% du capital de Sberbank, une offre qui a rencontré un large succès auprès des investisseurs russes et internationaux séduits par les projets d'expansion de la banque. (ATS)

Grande-Bretagne

Baisse des bonus
Les bonus des banquiers ont baissé mais restent élevés.
Les salariés du secteur financier britannique ont touché en moyenne 15 000 euros de bonus l'an dernier. (AFP)

PUBLICITÉ